

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 17 février 2026, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2026-R-AG041, le règlement numéro 2026-420

« ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE À LA PRÉFÈTE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-365 AINSI QUE TOUTE RÈGLEMENTATION ANTÉRIEURE RELATIVE AUX MÊMES OBJETS ».

Le règlement numéro 2026-420 est entré en vigueur à la même date, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 23^{ième} jour du mois de février 2026.

Carolane Saumur-Belley

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe